

**Assemblée Générale des sections
FEDERATION des VINS de BERGERAC et DURAS**

**Jeudi 24 juillet 2025 à 16h00
Salle des fêtes de Pomport (24)**

Compte-rendu.

*L'assemblée générale de la Fédération des Vins du Bergeracois est **ouverte à tous les déclarants de récolte à jour de leur cotisation**, sur la base de la récolte **2024** (dernière récolte connue dans sa totalité).*

L'émargement des adhérents présents ou représentés étant terminé, le président ouvre la séance à 16h25 et expose le défaut de quorum et clos la séance. En effet après décompte, la situation est la suivante :

Nombre d'inscrits (adhérents DR 2024) :

Sections	Opérateurs producteurs	Vinificateurs	Total des inscrits
Bergerac	413	6	419
Monbazillac	109	3	112
Montravel	26	1	27
Pécharmant	45	1	46
Rosette	14	1	15
Saussignac	9	1	10
Côtes de Duras	86	3	89
Périgord	149	3	152

Emargement :

Sections	Présents	Pouvoirs	Total des votants	Votants/inscrits
Bergerac	34+2	18+1	55	13.12
Monbazillac	16	10+1	27	24.11
Montravel	4	1	5	18.52
Pécharmant	7	1	8	17.39
Rosette	3	0	3	20.00
Saussignac	2+1	0	3	30.00
Côtes de Duras	1+1	1	3	3.37
Périgord	13+1	6	20	13.16

L'article 22 des statuts prévoit : « La section statue à la majorité des voix à condition que le tiers au moins des membres composants ladite section, soit présent ou représenté. A défaut, une nouvelle réunion de section est convoquée et délibère, quel que soit le nombre des présents ou représentés, et statue à la majorité des voix ».

*Compte-tenu de ces éléments, **comme le prévoit la convocation**, le Président prend la décision d'ouvrir une nouvelle assemblée générale à 16h30.*

Cette assemblée générale délibère, quel que soit le nombre des présents, sur le même ordre du jour. Il remercie l'ensemble des participants adhérents ainsi que les invités présents.

Deux scrutateurs sont nommés : Régis BLONDY et Kevin JARZAGUET

Ordre du Jour :

- Adoption du compte rendu du 25 juillet 2024.
- Point technique sur les perspectives de récolte 2025, actualités INAO.
- Point sur la situation économique de la campagne en cours.
- Débat et vote des conditions de production 2025.
- Propositions de cotisations de l'ODG 2025/2026, vote.
- Projets des sections en cours.
- Renouvellement du tiers sortant des comités de section (voir modalités au dos).
- Questions diverses, actualités nationales et locales.

Résumé de l'AG :

L'ODG de Bergerac et Duras a organisé l'Assemblée Générale des sections des AOC du bergeracois, de l'AOC Côtes de Duras et de l'IGP Périgord afin d'établir une proposition de conditions de production pour la **récolte 2025** et renouveler les membres qui composent les comités de section. La réunion s'est déroulée sous la présidence de Laurence RIVAL et a réuni une cinquantaine d'opérateurs.

Le secrétariat de séance est assuré par le directeur de la FVBD, Pierre-Henri COUGNAUD. Les votes ont été faits à mains levées.

La présidente de la FVBD, Laurence RIVAL, remercie les adhérents présents et représentés. Elle remercie le maire de Pomport, Anthony CASTAING, pour le prêt de la salle des fêtes.

1. Adoption du compte rendu du 25 juillet 2024

Adopté à l'unanimité.

2. Point technique sur les perspectives de récolte 2025, actualité INAO

La présidente donne la parole à Enrick GEORGE, technicien viticole à la Chambre d'Agriculture de la Dordogne.

A noter les points essentiels de sa présentation :

- Pression maladie importante mais moindre qu'en 2023 et 2024,
- Pluvio importante
- Potentiel de récolte plus important qu'en 2024,

Le responsable de la section Cotes de Duras, Dominique CHAUGIER, fait part d'un bémol au sujet du potentiel de production, la charge des blancs étant en deçà de 2024.

3. Point sur la situation économique de la campagne en cours.

Le directeur reprend les données depuis 2018, une étude sur l'évolution des rendements depuis une douzaine d'année, les volumes sortis pour la campagne 2023/2024 et la perspective en comparaison des dernières campagnes, enfin la situation des stocks. Ces données sont issues de l'interprofession (IVBD) au 30 juin 2025.

Analyse de la campagne commerciale 2023-2024



Rappel de la campagne commerciale toutes AOC

- 2021/2022 = 400 630 hl  -8%
- 2022/2023 = 372 000 hl  -12%
- 2023/2024 = 327 028 hl

Atterrissage potentiel pour la campagne 2024/2025 :

= 335 000 hl, soit +2%

Globalement les rouges sont stables

Bonne reprise des Côtes de Duras rouge(+28%)

Rosés en baisse : -12%

Bonne tenue des blancs :

- Secs +1%
- Moelleux +11%
- Liquoreux +8%

Enfin la projection des sorties à fin juillet 2025 (+2%) semble esquisser une stabilisation mais cela reste hypothétique, il faudra attendre le traitement des données réelles de juin et juillet pour donner des chiffres définitifs.

L'ensemble des données sont reprises dans le document de présentation annexé à ce compte-rendu.

4. Débat et vote des conditions de production 2025.

Le directeur reprend les éléments indiqués aux cahiers des charges de l'ensemble des appellations du Bergeracois et Duras.

A l'issue de ce rappel, la Présidente propose aux sections de procéder à la présentation successive des **conditions de production 2025** puis de les mettre au vote à mains levées.

L'AG adopte cette proposition.

Appellations Bergerac/Côtes de Bergerac

Le responsable du comité de section, Jean-Jacques LACOSTE, propose les éléments suivants :

- ✓ Maintenir le niveau de 2024 en rouge, rosé et sec.
- ✓ Dépassement du rendement annuel en moelleux (+5hl/ha) idem 2024.
- ✓ Proposer des VCI en blancs et en rouges.
- ✓ Demande d'enrichissement socle de 0,5% vol et 1,5% en blancs moelleux.

Appellations	Rdts annuels hl/ha	VCI hl/ha	Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen %vol
Bergerac sec	67	10	170	10,5
Bergerac rosé	62		170	10,5
Bergerac rouge	60	8	189	11
Côtes de Bergerac Rouge	50		198	11,5
Côtes de Bergerac Blanc	60	5	187	11,5

Résultat du vote : Les conditions de production 2024 sont adoptées à l'unanimité.

Côtes de Duras

Les propositions sont présentées par le responsable de section, Dominique CHAUGIER :

- ✓ Maintenir les rosés au rendement butoir et de passer les moelleux à 60 hl/ha.
- ✓ Un VCI en rouge, pas de VCI en blanc sec
- ✓ Demande d'enrichissement socle de 0,5% vol et 1,5% en blancs moelleux.

Appellations	Rendements annuels hl/ha	VCI hl/ha	Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen %vol
Côtes de Duras, sec	64	0	170	10,5
Côtes de Duras, rosé	66	0	180	10,5
Côtes de Duras, rouge	60	3	180	10,5
Côtes de Duras moelleux	60	0	185	11,5

Adoptées à l'unanimité.

Monbazillac :

Propositions présentées par le co-responsable de section, Jean-Marie LABAYE.

La situation économique de l'appellation maintien sa situation favorable. En termes de sorties, nous devrions atteindre 57 000 hl en 2024/2025 (marché freiné par le manque de disponibilités).

Les cours ont dépassé leur niveau de 2019 se situant à 3500€/T.

Mais les stocks sont faibles, probablement moins de 60000hl au 31/07/2025.

- ✓ Le rendement : Le comité de section propose donc de maintenir le rendement de 30 hl/ha et de porter le VCI à 6 hl/ha.
- ✓ En fonction de la récolte réelle, une réserve interprofessionnelle sera demandée à l'IVBD pour les volumes produits au-delà de 25 hl/ha. La décision sera prise en fin d'année.
- ✓ Le degré minimum : Cette demande est accompagnée d'une hausse de la richesse en sucre des lots à 246,5 gr/l (= 14,5%) et du TAVN moyen à 16%.
- ✓ Le coefficient k : L'appellation Monbazillac maintient un coefficient k de 1.8 permettant une production complémentaire de Côtes de Bergerac Blanc plafonnée à 55 hl/ha.

Exemples théoriques (hl/ha)

Production MBZ	22	27	30
Plafond CBB	55	55	55
Calcul	55 – (22 x 1,8)	55 – (27 x 1,8)	55 – (30 x 1,8)
CBB « revendicable »	15,4	6,4	1

Adoptées à l'unanimité.

Montravel :

Propositions du comité de section présentées par le responsable de section, Jean-François LEY :

- ✓ Montravel Rouge : aucune demande particulière.
 - ✓ Montravel Blanc : la section souhaite un rendement « renforcé », tout en restant en dessous du rendement de l'appellation régionale. La demande est de 64 hl. Le degré minimum est relevé.
 - ✓ Côtes de Montravel : dépassement du rendement annuel porté à 55 hl/ha,
 - ✓ Demande d'enrichissement socle de 0,5% vol et 1,5% en blancs moelleux.
-
- Montravel Rouge : aucune demande particulière. Le degré minimum est relevé.
 - Montravel Blanc sec : la section souhaite un rendement « renforcé » pour les blancs secs suite aux incidents climatiques de ces dernières années, tout en restant en dessous du rendement de l'appellation régionale. La demande est de 64 hl. Le degré minimum est relevé.
 - Côtes de Montravel : augmentation du rendement annuel (+2), et une demande d'enrichissement à 1.5%.
 - Haut-Montravel : 25hl/ha

Appellations	Rdts annuels hl/ha	Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen %vol
Montravel blanc sec	64	178	11
Montravel rouge	50	198	11,5
Côtes de Montravel	55	198	12
Haut-Montravel	25	255	17

Adoptées à l'unanimité.

Pécharmant :

Propositions présentées par le responsable de section, Didier ROCHES.

L'appellation maintient ses ventes et présente une situation de stock normal pour un vin rouge à rotation lente.

La section propose de maintenir un rendement annuel classique soit 50 hl/ha* et d'utiliser le VCI (4 hl/ha).

*** rendements variables selon la densité :**
de 3500 à 3999 pieds = 40 hl/ha
de 3000 à 3499 pieds = 34 hl/ha
moins de 3000 pieds = 27 hl/ha

Adoptées à l'unanimité.

Rosette :

Propositions présentées par le responsable de section, Gilles GERAULT. Situation stable pour l'appellation, la section propose de maintenir 50 hl/ha et d'utiliser le VCI de 5 hl/ha.

Adoptées à l'unanimité.

Saussignac :

Propositions présentées par la présidente, en l'absence du responsable de section, soit 25 hl/ha sans coef K.

Adoptées à l'unanimité.

IGP Périgord

En l'absence du responsable de section, Laurent JOU DE LAS BORJAS, la présidente présente les données de l'IGP à 120 hl/ha. Rien de particulier pour ce millésime.

Adoptées à l'unanimité.

Récapitulatif des propositions votées par les sections :

Appellations	Récolte 2025						
	Rdts annuels hl/ha	VCI hl/ha (éventuels)	coef K	Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen %vol	Enrichissement autorisé(% Vol)	Données proposées par :
Bergerac sec	67	10		170	10,5		CS du 15/07/2025
Bergerac rosé	62			170	10,5		CS du 15/07/2025
Bergerac rouge	60	8		189	11		CS du 15/07/2025
Côtes de Bergerac rouge	50			198	11,5		CS du 15/07/2025
Côtes de Bergerac blanc	60	5		187	11,5		CS du 15/07/2025
Côtes de Duras sec	64	0		170	10,5		CS du 10/07/2025
Côtes de Duras rosé	66			180	10,5		CS du 10/07/2025
Côtes de Duras rouge	60	6		180	10,5		CS du 10/07/2025
Côtes de Duras moelleux	60			185	11,5		CS du 10/07/2025
Montravel blanc	64	0		178	11		CS du 2/07/2025
Montravel rouge	50			198	11,5		CS du 2/07/2025
Côtes de Montravel	55	0		198	12		CS du 2/07/2025
Haut Montravel	25			255	17		CS du 2/07/2025
Saussignac	25			272	17		CA 17/07/2025
Pécharmant	50 ⁽¹⁾	4		198	11,5		CA 17/07/2025
Rosette	50	5		196	12		CS du 9/07/2025
Monbazillac	30	6	1,8	246 ⁽²⁾	16		CS du 15/07/2025
Monbazillac sélection de grains nobles	30	6	1,8	255	17		CS du 15/07/2025
IGP Périgord blanc	120 ⁽³⁾				9,5		CA 17/07/2025
IGP Périgord rosé	120				9,5		CA 17/07/2025
IGP Périgord rouge	120				9,5		CA 17/07/2025
	valeurs augmentées/cdc			valeurs diminuées/cdc			
	(1) rendements variables selon la densité : de 3500 à 3999 pieds = 40 hl/ha de 3000 à 3499 pieds = 34 hl/ha moins de 3000 pieds = 27 hl/ha			(2) soit un degré minimum à la parcelle de 14,5 % vol. (3) rendement en vin clair (sans bourbes et lies)			

Concernant le commerce, conformément au code rural, la présidente précise que nous introduisons une demande de mise en marché à destination du consommateur du millésime 2025 à compter du 1er décembre 2025 pour les appellations suivantes : Bergerac (blanc et rosé), Côtes de Bergerac (blanc), Côtes de Duras (blanc sec et rosé), Montravel (blanc).

5. Propositions de cotisations de l'ODG 2025/2026, vote.

Rappel des éléments du Règlement Intérieur de la FVBD et les propositions du conseil d'administration pour 2025/2026 :

Art. 1 : Cotisations

La cotisation annuelle « ODG » prévue par les articles 9 et 31 des statuts de la FVBD et au code rural et de la pêche maritime (articles L642-22 et L642-24) sera appelée sur la base des volumes

et des superficies de la Déclaration de Revendication déposée au plus tard le 15 décembre suivant la récolte.

Pour la campagne 2025/2026, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale des sections du 24 juillet 2025, cette cotisation est composée de deux parts, l'une appelée sur les volumes, l'autre appelée sur les superficies :

Les membres du collège vinificateurs AOC devront s'acquitter d'une cotisation annuelle forfaitaire de 300€. L'appel de cette cotisation se fera dans le courant de l'exercice après vérification des SV11 et SV12. Pour un opérateur négociant vinificateur présentant une DREV inférieur à 100 hl, ce montant sera ramené à 50€.

En application de l'article 32 des statuts de la FVBD, le paiement des cotisations pourra être fractionné en six (6) versements ; la dernière échéance ne pourra dépasser le 15 juin de l'année suivant la récolte concernée. Toute situation particulière devra obtenir l'accord du Président et/ou du trésorier et du directeur.

Les années sans récolte, les membres de droit et les membres associés devront s'acquitter de la part à l'hectare de leur cotisation pour assurer le financement incompressible de la gestion de l'AOC et du contrôle interne.

Le remboursement des droits INAO trop perçus lors de la déclaration de revendication annuelle (suite à un déclassement ou un changement de dénomination) pourra être demandé par un opérateur pour les sommes supérieures ou égales à 50€. Cette demande devra être réalisée auprès du trésorier de la FVBD, au plus tard le 31/12 N+1 pour des volumes déclarés avant le 1/10 N+1.

1. Frais ODG (article D644-1 du code rural)	€/hl
Bergerac (blanc)	x 0.70
Bergerac (rosé)	x 0.70
Bergerac (rouge)	x 0.70
Côtes de Bergerac (blanc)	x 0.70
Côtes de Bergerac (rouge)	x 0.80
Côtes de Duras (sec, rosé, rouge, moelleux)	x 0.80
Monbazillac	x 0.80
Monbazillac (sélection de grains nobles)	x 0.80
Montravel (blanc)	x 0.80
Montravel (rouge)	x 0.80
Côtes de Montravel	x 0.80
Haut Montravel	x 0.80
Pécharmant	x 0.80
Rosette	x 0.80
Saussignac	x 0.80
IGP Périgord	x 0.50

2. Cotisation à l'hectare	€/ha
Superficie totale en AOC du bergeracois	x 15.00
Superficie totale en IGP Périgord	x 15.00
Superficie totale en AOC Côtes de Duras	x 15.00

3. Cotisation autre collège	€
Vinificateur (cave ou négociant)	X 300

Le conseil d'administration de la FVBD du 17 juillet propose de maintenir les cotisations au même niveau qu'en 2024/2025. La présidente soumet donc ces propositions aux votes de l'AG. Elle propose le vote à mains levées, proposition adoptée.

Les propositions de cotisations pour l'exercice 2025/2026 appelées sur la récolte 2025, sont validées à l'unanimité.

Emarge des cotisations mutualisées pour l'ODG, certaines sections souhaitent faire des propositions à leur AG :

Monbazillac

La section propose une augmentation de la cotisation interprofessionnelle de 0,10€/hl, soit un montant total de 6,10€/hl. La proposition de la section est d'augmenter le budget de communication consacrée à l'AOC Monbazillac. Potentiellement cela représenterait 50000 hl x 0,10€ = 5000€.

Si cette proposition est adoptée par la section, elle devra être proposée par la FVBD à l'IVBD afin d'être soumise à la décision l'AG de l'IVBD lors d'une prochaine modification des Accords Triennaux Interprofessionnels (2024-2027).

La proposition est soumise au vote de la section. 27 voix exprimées, 11 contre 16 pour.

Côtes de Duras

Il est rappelé que le syndicat des producteurs a souhaité renouveler l'appel de cotisation pour le projet de bateau « Bonhomme Richard-Duc de Duras ». Cette cotisation validée par la section, votée en AG de section le 18/07/2022 est fixée à de 1€/hl revendiqué en AOC Côtes de Duras. Elle couvre la période 2023 à 2026.

La section maintient cette cotisation supplémentaire pour divers projets de l'AOC Côtes de Duras, sous l'autorité de la section elle-même.
--

Pour mémoire les autres cotisations et droits collectés par la FVBD :

Participation à la protection contre la flavescence dorée	
Cotisation au GDON du bergeracois	10€/ha
Cotisation prospection pour les superficies hors AOC dans l'aire géographique de Bergerac et Duras	10€/ha
Participation à la protection grêle	
Cotisation à l'ADELFA 24	2€/ha
Sur les superficies AOC+IGP+VSIG en bergeracois et duraquois	
Droit INAO (article L642-13 du code rural)	
Volume total en AOC	€ / hl x 0.15
Volume total en IGP	x0,03

6. Projets des sections en cours :

La présidente présente les travaux en cours à la FVBD :

- ✓ Changements de segments entre AOC et IGP (nouvelle réglementation demandée par VINIGP, en cours de négociation pour maintenir cette possibilité à Bergerac et à Duras)
- ✓ Enrichissements 2025 (plateforme régionale)
- ✓ Les mots de la dégustation (reporté par l'INAO à la fin d'année)
- ✓ Le suivi des arrachages
- ✓ Les vignes en friches
- ✓ Maintien d'un plan collectif de restructuration pour 2026-2028 (avant la réforme de la PAC en 2027).
- ✓ Etude des Coûts de production avec l'objectif de fixer des indicateurs (dossier IVBD).
- ✓ Travaux Pôle Viticole, installation de l'équipe de l'IVBD.
- ✓ WEENAT : un outils météo gratuit et efficace mis à disposition par VitiDATA (Région NA)
- ✓ DREV en ligne pour 2026.

La présidente donne la parole aux différents responsables de section

Section	responsables
Bergerac/Côtes de Bergerac	Jean-Jacques LACOSTE
Monbazillac	Annette GOULARD
Côtes de Duras	Jean-Marie LABAYE
Montravel/CMT/HMT	Dominique CHAUGIER
Pécharmant	Jean-François LEY
Rosette	Didier ROCHES
Saussignac	Gilles GERAULT
Périgord	Olivier ROCHES
	Laurent JOU DE LAS BORJAS

Modifications des cahiers des charges par AOC :

Selon l'avancement des projets, des AG par section seront convoquées pour prendre les décisions.

Les dossiers bouclés :

- ✓ AOC Bergerac et Côtes de Duras Rosés de Saignée (à paraître lors d'une autre modification du CDC)
- ✓ Vin partiellement désalcoolisés IGP Périgord (paru le 7/07/2025)

Les projets :

- ✓ AOC Bergerac : DGC (dossier Issigeac déposé, deux réunions de la commission d'enquête), à faire : modification de l'API pour les replis
- ✓ AOC Bergerac : projet de vins effervescents
- ✓ Côtes de Duras : règles d'encépagement à revoir pour le Colombard, projet de vins effervescents
- ✓ Monbazillac : mise à jour du CDC (chenin, recalculer le TAVN sur les pratiques, interdire l'enrichissement par sucre, capacité de cuverie, caractéristique du produit), ces points simples devraient éviter la commission d'enquête INAO (procédure plus lourde).
- ✓ Périgord : créer une ZPI pour les opérations de désalco, nouveaux cépages (dossier prêt)

Plan d'Inspection :

Le CA de la FVBD demande à l'INAO une modification des dispositions de contrôle spécifiques aux cahiers des charges de Bergerac, Côtes de Bergerac, Monbazillac, Montravel, Côtes de Montravel, Haut Montravel, Saussignac, Pécharmant, Rosette, qui fera passer de 20 % à 10% des opérateurs la fréquence de contrôle interne pour les opérateurs producteurs de raisin, vinificateurs, et conditionneurs.

7. Renouvellement du tiers sortant des comités de section.

Conformément à l'article 20 des statuts et l'article 4 du Règlement Intérieur, l'AG doit renouveler le tiers des Comités de Section

Le tableau ci-dessous reprend le détail de ce renouvellement par section et par année. Le RI prévoit un nombre minimum de représentant, ce nombre n'est pas toujours respecté. Dans d'autre cas la répartition n'est pas conforme. Il peut donc y avoir des ajustements lors du renouvellement.

	Tiers sortants						RI (minimum)			Solde		
	2025	2026	2027	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.
Bergerac	13	11	8	32	23	9	48	32	16	-16	-9	-7
Monbazillac	7	8	11	26	17	9	24	16	8	+2	+1	+1
Montravel	4	2	5	11	10	1	15	10	5	-4	0	-4
Pécharmant	3	3	2	8	7	1	9	6	3	-1	+1	-2
Rosette	1	2	3	6	4	1	6	6	0	-1	-2	+1
Saussignac	3	1	3	7	7	0	9	8	1	-2	-1	-1
Côtes de Duras	7	5	8	20	9	9	24	13	11	-6	-4	-2
IGP Périgord	1	4	4	8	5	3	9	8	1	-1	-3	+2

La présidente soumet ce renouvellement au vote pour chacune des sections. Elle propose le vote à mains levées avec utilisation des bulletins de vote. Une couleur par section.

L'assemblée générale valide cette procédure.

Bergerac :

co	Madame	BOSSELUT	Bénédicte	EARL des Fontaines	24240	MESCOULES
in	Madame	DE CONTI	Margaux	La Tour des Gendres	24240	RIBAGNAC
in	Monsieur	D'HAUTEFEUILLE	Cyprien	Le Saintonger	24560	St CERNIN DE LABARDE
in	Monsieur	FRUTTERO	Jean François	Château Les Justices	24500	SADILLAC
in	Monsieur	LACOSTE	Jean-Jacques	Caillavel	24240	POMPORT
in	Madame	SADIRAC	Lise	425, Impasse des Verdots	24560	CONNE DE LABARDE
	Madame	SBRANA	Juliette	72, Chemin de la Robertie	24240	ROUFFIGNAC DE SIGOULES
in	Monsieur	VERGNIAUD	Yann	La Pouille	24560	FAURILLES
in	Madame	PECHER	Aurélié	1067, route des Maules	24240	MONBAZILLAC

Un nouveau candidat est proposé en séance : Sébastien GAILLARD (GAEC de Mazurie).

Les sortants et les nouveaux candidats sont élus à l'unanimité.

Monbazillac

in	Monsieur	CASTAING	Anthony	Domaine de Grange-Neuve	24240	POMPORT
co	Monsieur	DUDREUIL	Lilian	Le Malveyrein	24240	POMPORT
in	Monsieur	DUMONTEIL	Yannick	Le Boyer	24240	POMPORT
in	Monsieur	GERARDIN	Benoît	Le Fagé	24240	POMPORT
in	Monsieur	GERAUD	Stéphane	Haute Fonrousse	24240	MONBAZILLAC
in	Monsieur	SIMON	Mattieu	Combet	24240	MONBAZILLAC

Les sortants sont élus à l'unanimité.

Montravel

in	Monsieur	BARDE	Patrick	Le Raz	24610	ST MEARD DE GURCON
in	Monsieur	LEY	Jean-François	Domaine des Templiers	24230	ST MICHEL DE MONTAIGNE
in	Madame	REYNOU	Gaëlle	Domaine de Perreau	24230	ST-MICHEL DE MONTAIGNE
in	Monsieur	MAGIERAS	Frank	611, route de Ponchapt	33220	PORT STE FOY

Un candidat supplémentaire :

Monsieur FLEURY Maxime - 72, Impasse des Vignes 24230 BONNEVILLE

Les sortants et les nouveaux candidats sont élus à l'unanimité.

Pécharmant

Didier ROCHES et François-Xavier de Saint-Exupéry.

Les sortants sont élus à l'unanimité.

Rosette

Gilles GERAULT

Le sortant est élu à l'unanimité.

Saussignac

Anne WAUQUIER et Guy CUISSET

Les sortants sont élus à l'unanimité.

Côtes de Duras

co	Monsieur	Jean-François	DREUX	EARL FONTAINEBLEAU	Fontainebleau	47120	ESCLOTTES
in/co	Monsieur	Roland	LESPINE	EARL LESPINE	La Boissière	47120	SOUMENSAC
in	Monsieur	Patrick	BLANCHETON	EARL BLANCHETON	Le Boucaud	47120	DURAS
co	Monsieur	Pierre	POITEVIN	EARL DU GRAND COUP	Le grand Coup	47120	SAINT SERNIN
IN	Monsieur	Pascal	GOUIN	GOUIN Pascal	Le Pré de Pillac	47120	LOUBES BERNAC
co	Monsieur	Rémy	CLERJEAU	EARL DE PETITO	Petito	47120	ESCLOTTES

Corriger le prénom de Jérémy CLERJEAU.

Les sortants sont élus à l'unanimité.

IGP Périgord

Thierry MOUELLO

Le sortant est élu à l'unanimité.

8. Questions diverses, actualités nationales et locales.

Modification du bureau de la FVBD lors du CA du 17 juillet 2025 : Yann VERGNIAUD a remplacé Eric CHADOURNE au poste de vice-président de la FVBD aux côtés de Jean-Jacques LACOSTE.

Fin de l'assemblée générale.